maison de Saint-Louis admettra désormais neuf jeunes des cultes, manifeste sa haine anticléricale. prêtres, se renonvelant tous les trois ans, mais choisis et proposés par les évêques; en même temps que ces neuf de l'assujettissement des congréganistes aux obligations jeunes prêtres, la maison donnera l'hopitalité à six ou huit militaires; mais non contente des mesures adoptées par autres, également choisis et proposés par leurs évêques, le général Farre, elle veut aggraver le sort des sémina-Tous devront se perfectionner, durant les trois années de ristes, pour tarir la source du clergé paroissial, ainsi que leur séjour à Rome, dans les hautes études de la théologie, l'a déclaré, dans sa magnifique adresse au Parlement, de la philosophie, du droit et des sciences, que le Souve-S. E. le cardinal Guibert. rain Pontife encourage avec tant de sagesse. M. Desprez a ordonné qu'une partie des bâtiments de Saint-Louis, donnée jusqu'ici en location à des familles italiennes, soit rendue à l'établisement et consacrée aux nouveaux hôtes.

Il n'est pas besoin de dire combien Léon XIII se réjouit de cette décision, et de quelle importance elle sera pour l'épiscopat et le clergé de France. Saint-Louis deviendra, comme le séminaire de Santa-Chiara, comme la maison des Sulpiciens et comme celle des RR. PP. missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, une pépinière de prêtres affer mis dans les fortes disciplines ecclésiastiques.

Le Pape, dans son discours aux cardinaux, en réponse à leurs félicitations à l'occasion de l'anniversaire de son élection au pontificat, a exprimé le regret de voir se renouveler les attaques et les insultes à l'Eglise dans presque tous les pays du monde. En conséquence, un jubilé religieux de l'école, il était naturel de s'attaquer aux extraordinaire aura lien, cette année, dans toute la chré saintes vertus du foyer domestique. tienté afin de prier le Tout-Puissant de faire luire de meilleurs jours pour l'Eglise.

Le Souverain Pontife a commis à la Sacrée Congrégation des Rites le soin d'examiner si et de quelle manière, doctrine catholique, par la nature, par la justice, par la étant données les circonstances actuelles de la ville de Rome, on pourrait accomplir la cérémonie solennelle de la canonisation du Bienheureux Joseph Labre et du Bienheureux Jean-Baptiste de Rossi, dont les procès apostoliques sont déjà terminés. On croit savoir que plusieurs consulteurs des Rites tendent à résoudre la question d'une zot ont combattu le projet qui a permis à M. Léon Renault manière affirmative, c'est à dire dans le sens de l'accom- et Naquet de placer leurs discours académiques préparés plissement de la cérémonie susdite, en vue de la gloire depuis longtemps, sur cette scabreuse matière. Les orqui en rejaillirait sur toute l'Eglise et eu égard surtout ganes de l'opportunisme espèrent prendre leur revanche au long intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière avec la nonvelle chambre, et faire triompher sans peine canonisation.

Quant à la manière d'accomplir la cérémonie susdite, ils seraient d'avis que le Saint-Père, sans assister dans l'intérieur de la Basilique Vaticane, promulguât solennellement le décret de canonisation dans la vaste salle superposée au vestibule de la Basilique, en présence du d'Orléans est adressée aux députés du Loiret. Sacré-Collège, de la prélature et des personnages invités pour la circonstance. En même temps un cardinal spécialement délégué par le Souverain Pontife préciderait, dans l'intérieur de Saint-Pierre, les cérémonies publiques tenues, pendant son séjour à Paris, avec Rochesort et de la canonisation, c'est-à-dire la messe solennelle, le chant des hymnes en l'honneur des nouveaux saints et l'ostension des grands tableaux représentant les principaux traits de leur vie et les mirales opérés à leur intercession. Tous les détaits de ce projet ont été soumis au Saint Père, et la moindre opposition. Ils n'ont pas besoin de se faire autoet la décision définitive est attendue prochainement.

douze chapelains, dont trois seulement inamovibles, la au point de vue des obligations militaires, des ministres

A l'unanimité moins une voix, elle accepte le principe

Comme, d'après le projet du général Farre, les ministres des cultes devront être appelés, en temps de guerre, aux fonctions d'infirmiers et d'ambulanciers, ils devront faire préalablement le service d'un an dans les hôpitaux militaires.

La majorité radicale, considérant que cette mesure est trop favorable au clergé, et prenant au mot le cri de haine de son chef, veut astreindre les ministres des cultes au service des armes, dans les corps de troupe.

Ce projet de MM. Labuze et Paul Bert, sur le service militaire des ecclésiastiques, a été enterré. La Chambre, sur la demande du ministre de la guerre, a renvoyé l'examen de ce projet après la discussion de celui déposé par le général Farre sur les dispenses du service militaire.

La question du divorce est venue en discussion à la Chambre des députés. Après avoir chassé l'enseignement

L'approche des élections générales rend sages ministère et majorité; on a craint que l'adoption du divorce, le rétablissement de cette infraction légale réprouvée par la morale et l'intérêt social, ne fût dans nos campagnes, où la foi catholique est profondément enracinée, une cause de revirement politique contre le régime actuel. La discussion des articles du projet sur le divorce a été rejetée par 261 voix contre 225. M. Louis Legrand, Brisson et Cale divorce!

Les adhésions épiscopales à l'admirable lettre adressée par S. E. le cardinal Guibert aux membres du parlement, s'élèvent déjà à plus de cinquante. Les adhésions sont tontes énergiquement motivées. Celle de Mgr l'évêque

Inlande.-L'archevêque McCabe vient, dans une lettre pastorale, de blâmer les relations que Parnell a entre-Victor Hugo.

Amenique.—On écrit de New-York à l'Univers :

"Les ordres religieux s'implantent chez nous sans la riser. Partout les portes leur sont ouvertes ; on leur ouvre aussi les cœurs et les bourses. Nous comptons ici vingt-France.—La Commission chargée d'examiner le projet deux ordres religieux; ils existent, non pas dans une seule du général Farre qui a pour but de régler la condition, ville, mais ils se ramifient, comme les nerfs vigoureux